

SESSION DU 18 DECEMBRE 2018

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 13 décembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 18 décembre 2018, à 20 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Michel AZAMBOURG, Claudine MOULIN, Gérard AMY, Evelyne LAFEUILLE, Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Sylvie BEHETRE, Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé : Loïc DECOURTIL qui donne pouvoir à Michel PREVEAUX

Secrétaire de séance : Christophe LEROY

* * * * *

→ SAEDEL – Parc de l'Equerre/Zone des Fiburiées : Avenant à la concession d'aménagement suite à la réactualisation du projet :

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité d'avenanter à la concession d'aménagement avec la SAEDEL comme suit :
 - Modifier le programme de la concession étendu à la construction d'un bâtiment commercial de 676 m² ;
 - Modifier le bilan prévisionnel en intégrant un investissement complémentaire de 560 000€ HT,
 - Prévoir au bilan une participation à l'équilibre de 140 000€ versée en 2019 destinée à couvrir le risque lié à la réalisation des études pour le développement d'un projet immobilier à vocation commerciale et artisanale ;
 - Prévoir une avance de trésorerie d'un montant maximal de 300 000€ ;
 - **En contrepartie**, la SAEDEL s'engage à mettre en œuvre les études nécessaires pour déposer les permis de construire au plus tard en février 2019 afin de livrer les locaux commerciaux prévisionnellement au 1^{er} trimestre 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

→ Gestion administrative des logements communaux sis 11, Grande Rue à Bonville :

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier la gestion administrative des deux logements communaux sis 11, Grande Rue à Bonville à une agence immobilière.
- **DECIDE** à cette fin de solliciter deux agences, sur la base d'un loyer mensuel de 700 €/logement, pour l'établissement d'un devis précis du coût de mis en location de ces deux biens.

→ Logements SA Eure et Loir Habitat :

↻ Prêt pour financer l'opération de construction de 2 logements à Bonville (rue du Clos Fleury) : Garantie de la Commune à hauteur de 50% :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 277 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

↻ Point travaux :

Monsieur le Maire déplore un manque de rigueur dans le suivi de chantier ; il rend compte aux Elus des différents problèmes rencontrés sur cette opération.

→ **Révision des tarifs communaux – Année 2019 :**⇒ Salle polyvalente :

	Résidents + C.E. ZA Gellainville	Non-résidents + C.E. extérieurs	Professionnels à but lucratif
<u>WEEK-END</u>			
Grande salle	335,00 €	800,00 €	1 110,00 €
Cuisine	70,00 €	130,00 €	150,00 €
Petite salle avec cuisine	230,00 €	460,00 €	690,00 €
<u>JOURNÉE (en semaine uniquement)</u>			
Grande salle	165,00 €	400,00 €	550,00 €
Cuisine	35,00 €	65,00 €	60,00 €
Petite salle avec cuisine	115,00 €	240,00 €	340,00 €
<u>VIN D'HONNEUR (4 heures)</u>			
Hall d'entrée avec bar	70,00 €	180,00 €	
Grande salle	120,00 €	350,00 €	
Cuisine	30,00 €	65,00 €	
Petite salle avec cuisine	95,00 €	250,00 €	

⇒ Concessions cimetière et columbarium :↳ Concessions de cimetière

- concession perpétuelle => 550,00 €
- concession trentenaire => 100,00 €
- concession cinquantenaire => 150,00 €
- superposition => 50,00 €

↳ Concessions de columbarium

- concession cinquantenaire => 680,00 € pour la 1^{ère} urne et de 50,00 euros par urne supplémentaire ;
- concession trentenaire => 420,00 € pour la 1^{ère} urne et de 50,00 euros par urne supplémentaire ;

↳ Vacations funéraires : 25,00 €⇒ Portage des repas à domicile :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le prix du repas porté à domicile à 6,25 € pour l'année 2019.

→ **Fonds départemental de péréquation 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Département pour l'obtention du Fonds Départemental de Péréquation au titre de l'exercice 2019, pour l'ensemble des investissements qui seront réalisés courant 2019.

→ **Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le linéaire de la voirie communale à 8 881 mètres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF.

La séance est levée à 00H15.

* * * * *